



Taxe d'apprentissage 2018

Hors Quota - Catégorie A

Contribuez avec l'YMCA et l'UCRM
à la professionnalisation des travailleurs handicapés

Bénéficiez d'un retour sur investissement

Une démarche simple et efficace

YMCA de Colomiers et Union Cépière Robert Monnier

Acteurs majeurs du handicap en Région Occitanie

Porteurs des mêmes valeurs - Unissent leurs forces pour vous proposer cette démarche

nos associations



Pourquoi choisir l'YMCA et l'UCRM ?

Nos 2 associations se rejoignent sur des valeurs communes

Centrées sur la personne en situation de handicap

Engagées fortement vers leur professionnalisation

YMCA et UCRM sont vos partenaires de proximité pour :

- **Favoriser la professionnalisation des personnes en situation de handicap** : Travailleurs en ESAT, Stagiaires du CRP
- **Vous fournir un potentiel de ressources formées** - technologies, métiers et savoir être - **en capacité de s'intégrer dans votre entreprise**
- Assurer leur **pérennité dans l'emploi**
- Vous offrir une **variété de métiers et d'activités**
- Contribuer ainsi à votre **politique RSE** Responsabilité Sociétale des Entreprises **et d'emploi des personnes en situation de handicap**



La force d'un groupe de 800 personnes

Le groupe YMCA de Colomiers est le partenaire des grands groupes, ETI, PME et PMI régionales et développe des activités diversifiées

- **Un des plus importants ESAT de France**
- Une Entreprise Adaptée, filiale de l'Association YMCA
- Du Conseil & de la formation Handicap
- **Un Centre de Réadaptation Professionnelle**
- Des Services d'accompagnement du handicap
- Des passerelles professionnelles et un choix de parcours adaptés entre : ESAT - Entreprise adaptée - équipes sur sites clients - entreprises



Des experts du handicap qui agissent :

auprès de 8000 personnes accompagnées par an dans les domaines de :

- **La formation**
 - L'insertion professionnelle
 - La recherche de logement
- Pour favoriser l'accès ou le retour à l'emploi durable des personnes reconnues travailleurs handicapés en reconversion.
- C'est aussi :
- Plus de 200 salariés et 50 bénévoles
 - 9 établissements sociaux et médico-sociaux agréés, dont un **Centre de Réadaptation Professionnelle (CRP) de 84 places**
 - Des partenariats avec des Institutions publiques et avec les entreprises régionales, Conseil / Prestations
 - Une entreprise adaptée

Grâce à une équipe pluridisciplinaire, l'YMCA et l'UCRM sont les coordonnateurs des parcours professionnels qui s'inscrivent

dans le projet de vie global de la personne en situation de handicap
Pour favoriser la disponibilité et l'intégration dans l'entreprise

nos activités

Le CRP YMCA forme au Titre professionnel de CUISINIER

17 places/session avec possibilité d'hébergement

1 formation certifiante : Niveau V de 2080 heures

Grâce à votre versement 2017, le CRP cuisine a pu effectuer la réfection du **matériel de cuisson**, acquérir une **tempéreuse chocolat** et une **table vibrante**, mettre en place une **climatisation en pâtisserie** et renouveler 30% de la **batterie de cuisine** et 20% de la **vaisselle** du restaurant d'application. Il a pu également installer une **solution tactile d'HACCP** pour être à la pointe sur son plan de maîtrise sanitaire.



En 2018, son souhait serait la réfection des **murs et plafonds de la cuisine** ainsi que les **murs et sols du restaurant d'application**, acquérir **1 dresseuse polyvalente**, renouveler de **2 à 3 pianos de cuisson** ainsi que **30% de la batterie de cuisine**.

L'ESAT YMCA développe des activités dans les secteurs industriel, logistique, blanchisserie, restauration, impression, espaces verts et artisanat.

En 2018, l'accent est mis sur :

- Un **projet de serre** pour lequel des postes sur-mesure vont être adaptés à la situation de handicap des travailleurs,
- Un projet de **modernisation du pôle impression** : pour suivre les évolutions du marché vers les technologies numériques.

Par le versement de la taxe, vous contribuez également à des investissements pédagogiques et matériels dans des activités de blanchisserie, de marquage industriel et de restauration collective pour permettre des formations soutenues des travailleurs d'ESAT et le développement de leurs compétences sur du matériel de pointe.

Le CRP de l'UCRM forme aux Métiers de l'industrie, Métiers de services aux entreprises et Métiers d'art

84 places/an avec possibilité d'hébergement

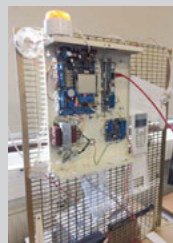
6 formations diplômantes délivrent des titres reconnus par le Ministère du travail avec des périodes de stage en entreprise

- Monteur câbleur intégrateur en production électronique - Niveau V (1 950 heures)
- Technicien réseau télécommunication d'entreprise - Niveau IV (3 000 heures)
- Agent d'installation et de maintenance des équipements numériques - Niveau V (2 300 heures)
- Conseiller Relation Clients à distance - Niveau IV (1 540 heures)
- Tapissier Garnisseur - Niveau V (1 662 heures)
- Couturier d'ameublement - Niveau V (1 662 heures)

En 2017, la taxe d'apprentissage a permis le financement de :

- Matériel de détection uniforme pour chaque stagiaire de la filière Agent d'Installation et de Maintenance des Equipement Numériques,
- d'équipements pédagogiques, pour les formations dédiées aux métiers d'art : machine à coudre, outillages et sièges ergonomiques.

En 2018, la collecte de la taxe permettra de poursuivre la **modernisation du plateau de la formation Conseiller Relation Clients à Distance** du Centre de Réadaptation Professionnelle.



Jean-Philippe DEDICAN,
formateur du CRP Cuisine depuis 2006



"Le budget, offert par le versement de la taxe d'apprentissage, nous permet de former nos apprenants avec du matériel de dernière génération. Nous sommes ainsi au plus proche de la réalité et des exigences attendues par les professionnels. C'est pourquoi le Directeur adjoint du centre de restauration municipale de Colomiers apprécie nos stagiaires car ils sont très en avance sur les prérequis en hygiène, connaissance et utilisation du matériel."

Cathy LEGRAND, travailleur ESAT



"J'ai travaillé quelques années en section pédagogique, Informatique. J'ai découvert des logiciels comme Powerpoint et Publisher. J'ai aimé aller sur internet chercher des images pour créer des affiches. J'ai aussi appris à rédiger des articles dans un journal, celui de la Gazette, des calendriers et aussi les menus. Pour ma part, cette découverte me servira, même après la retraite."

Angélique GAINAIRE,
38 ans - Section Tapissier Garnisseur



"Suite à un accident, j'ai obtenu une reconnaissance de travailleur handicapé. Domiciliée dans le GERS, j'ai voulu me reconverter dans un métier qui puisse laisser place à ma fibre artistique. Je pourrai grâce à la formation de tapissier redonner une vie à des sièges en jouant avec les différents styles anciens et modernes appris durant les modules de formation. Je compte m'installer suite à l'obtention de mon titre."

Virginie MERCIER, Stéphane MALBERT, Yamina SANCHEZ, Saida SELMI,
stagiaires dans la filière Conseiller Relation Clients à Distance.



"L'UCRM est vraiment un centre adapté aux personnes en situation de handicap ... Nous sommes heureux de l'accompagnement soutenu pendant tout le parcours de formation". Ces quatre stagiaires, tous avec des passés professionnels différents, mais tous réunis par le handicap, cherchent les clés qui leur manquent pour occuper un poste de téléconseiller. Ils sont aussi confiants grâce au très bon taux de placement de cette filière.

Témoignages

mode d'emploi

YMCA et UCRM : Un facilitateur dans vos démarches

Nous vous proposons aujourd'hui de soutenir votre partenaire de proximité. Affectez **la part Hors Quota catégorie A** de votre taxe à l'YMCA et/ou à l'UCRM, selon votre choix.

L'obligation légale de versement de la taxe devient un investissement dans la professionnalisation de vos futurs salariés ou sous-traitants.

Maîtrisez le versement en précisant à votre OCTA / OPCA que votre choix d'affectation de la part Hors Quota Catégorie A se porte sur votre partenaire YMCA et/ou UCRM.

Vous versez obligatoirement la taxe d'apprentissage (0,68 % de votre masse salariale)

Ce montant est réparti entre 3 grandes catégories :

51% Région
26 % Quota

Et 23 % Hors quota



Informations pratiques :

- > Remplir le bordereau destiné à votre organisme collecteur de la taxe d'apprentissage (OCTA / OPCA) en indiquant la somme que vous souhaitez attribuer au titre de la catégorie A du hors quota.
- > Préciser sur ce même bordereau que vous souhaitez attribuer cette somme à UCRM CRP, YMCA CRP ou YMCA ESAT ou ventiler entre les 3.

Numéro SIRET Organisme Gestionnaire	Numéro UAI	Nom de l'établissement bénéficiaire et adresse complète	HORS QUOTA Catégorie A Somme Versement
303 356 182 00012	0312807H	Association YMCA de Colomiers - ESAT 13 Avenue Edouard Serres - 31770 COLOMIERS	
303 356 182 00012	0312807H	Association YMCA de Colomiers - CRP Centre de Réadaptation Professionnelle 1 Allée de la Pradine - 31770 COLOMIERS	
481 629 665 00011		Union Cépière Robert Monnier - CRP Centre de Réadaptation Professionnelle 28 rue de l'Aiguette - 31100 TOULOUSE	

< Exemple de bordereau

- > Envoyer votre bordereau à votre organisme collecteur
- > Compléter le formulaire de l'YMCA UCRM « promesse de versement »
- > Envoyer ce formulaire à YMCA ou UCRM selon votre choix

Attention : Date limite de versement le 28 février 2018



vos contacts

Pour vous aider dans vos démarches :



Maguy MARTINEZ
Tel: 05 61 15 99 45
Mail: maguy.martinez@ymca-colomiers.asso.fr

YMCA de Colomiers
13 avenue Edouard Serres
31773 COLOMIERS Cedex

union Cépière Robert Monnier

Sylvie BESNARD
Tél : 05 62 14 95 84 - 06 77 08 43 90
Mail : s.besnard@ucrm.fr

Union Cépière Robert Monnier
28 rue de l'Aiguette
31100 TOULOUSE